

ARRETE N° 2016-61

**Portant délégation de fonctions et de signature de Monsieur le Maire à Madame Hélène MERLET  
en sa qualité de 8<sup>ème</sup> adjoint au Maire**

Vu les articles L 2122-18, L 2122-20 du Code Général des Collectivités locales  
Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire ;

ARRETE

**Article 1 :**

Monsieur Jean-Luc SAVY, Maire de JUVIGNAC donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions et de signature à Madame Hélène MERLET en sa qualité d'adjoint au Maire, pour :

✓ **Solidarité**

- Relations intergénérationnelles
- Aides aux personnes en difficultés
- Don du sang

✓ **Affaires sociales**

- Relations avec les acteurs du champ social
- Pilotage du projet "CCAS intercommunal »

✓ **Santé**

- Défibrillateurs
- Actions préventives contre les conduites à risques, addictions et violences intra - familiales
- Actions de prévention des risques sanitaires (cancer du sein, ...

✓ **Séniors**

- Bien vieillir à JUVIGNAC (sophrologie, ateliers mémoire, ateliers diététiques, ....)
- Semaine bleue
- Plan canicule
- Pilotage du projet "nouveau lieu de vie séniors"
- Relations avec les acteurs du monde des séniors (Lou CANTOU, Sénioriales, ....)

✓ **Handicap**

✓ **Politique sociale et familiale**

✓ **Commission d'attribution des logements sociaux**

**En cas d'empêchement ou d'absence, Madame Hélène MERLET sera remplacée par l'adjoint délégué suivant conformément à l'ordre du tableau du conseil municipal.**

Article 2 :

La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet dès sa notification à la Préfecture. Elle prendra fin au cas où les délégataires viendraient à cesser leur fonction et en tout état de cause à l'expiration du mandat du Conseil municipal élu en mars 2014.

Article 3 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs
- Notifié à l'intéressé
- Transmis au contrôle de légalité
- Transmis au Procureur de la République
- Transmis au Receveur Municipal

Fait à Juvignac, le 01 AVR 2016

Signature de l'intéressé



Le Maire



Jean-Luc SAVY



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le 01 AVR 2016  
Publication le 08 AVR 2016  
Et notification le 06 AVR 2016